

# Cotutelle de thèses et doctorats européens

**Votre présence à Bordeaux Montaigne au sein de nos équipes, contribue à souligner la qualité et la renommée de nos secteurs recherche.**



Le doctorat en cotutelle implique pour vous une mobilité d'un an au moins dans l'université du 2<sup>ème</sup> directeur de recherche et le déplacement d'une partie des membres du jury de soutenance.

Si vous envisagez de faire un doctorat en cotutelle grâce au professeur qui dirigera vos recherches dans votre université et au professeur qui les dirigera à Bordeaux Montaigne, vous devez donc prendre cette décision avant de vous inscrire en doctorat dans votre université afin que les procédures puissent dès le début être mises en place. Ce choix sera formalisé par une convention de cotutelle.

Le professeur de votre université qui sera votre directeur de thèse prend contact avec le professeur de Bordeaux Montaigne avec lequel il souhaite co-diriger votre travail. Dès que les deux directeurs sont d'accord, ils prennent respectivement contact avec le service de la recherche de leur université pour établir la convention de cotutelle.

Si votre directeur de thèse ne connaît pas le professeur de Bordeaux Montaigne qu'il a identifié comme chercheur pertinent pour votre travail, il se met en relation avec la

 [Direction des Relations Internationales](#).

## Pour entrer dans ce programme

Adressez-vous au professeur de votre université avec qui vous voulez faire votre recherche pour le doctorat et précisez que vous souhaitez réaliser ce travail en cotutelle avec un professeur de Bordeaux Montaigne.

Les renseignements administratifs vous seront communiqués par [la direction de la recherche, de la valorisation et des écoles doctorales](#)